

Le deux août deux mille sept, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du canton de MONTCUQ a été régulièrement convoqué pour le neuf août deux mille sept, à vingt et une heures, en séance ordinaire à la Mairie de Montcuq.

Le Président,

L'an deux mille sept, le neuf août, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni à vingt et une heures en session ordinaire à la Mairie de MONTCUQ (Lot) sous la présidence de M. MAURY Daniel, Président.

Présents ou représentés : Mmes et MM. tous les délégués en exercice, M. ROUX Bernard étant remplacé par M. GARDES Gérard, Mme WAGNER Christiane par Mme MERCIER Colette, M. DEPEYROT Michel par M. DAJEAN Michel, suppléants.

Excusés : MM CHAMPREUX Georges, BRAMAND Bernard, RAUSIERES Pierre

Absents : MM FOURNIE Bernard, VIDAL Guy, ALIX Gérard, REHLING Claude, MARTY José, CHANUT Jean-Pierre, Mme GRUEL-TRUBLIN Zoé, MM. PARRIEL Jacques, DAVID Pierre, SEMENADISSE André, ALLEMAN Francis

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. MAURY demande aux délégués s'ils souhaitent émettre des observations sur le dernier compte-rendu. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1) PERSONNELS

→ Avancement de grade (promus-promouvables)

M le Président informe l'assemblée des nouvelles dispositions en matière d'avancement de grade. L'article 35 de la loi n°2007-209 relative à la Fonction publique territoriale prévoit qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion (ou ratio) permettant de déterminer le nombre d'agent(s) pouvant accéder au grade supérieur. Monsieur Le Président propose à l'assemblée de fixer le taux de promotion à 100 % de l'ensemble des grades. Il explique toutefois qu'il appartiendra à l'autorité territoriale (c'est-à-dire au Président) de prendre la décision finale d'avancement de grade ou non. Le Conseil Communautaire donne son accord.

→ Création d'un emploi d'adjoint technique de 2° classe pour un besoin occasionnel

M. MAURY rappelle aux membres présents la situation de Bernard LACOMBE qui va être placé en mi-temps thérapeutique au 01 septembre 2007 après un congé longue maladie. Il explique que cet agent peut prétendre à cette date à des congés annuels.

Il expose les difficultés qui risquent de se poser en terme de réalisation des travaux de voirie dans la mesure où le programme voirie devrait commencer au même moment. Pour répondre aux obligations immédiates en terme de réalisation des objectifs du trimestre, M. le Président propose la création d'un emploi d'adjoint technique de 2° classe à temps complet pour un besoin occasionnel sur la base d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures, pour une durée de trois mois renouvelable une fois ainsi que l'attribution du régime indemnitaire. Les conseillers valident cette proposition.

→ Création d'un emploi de contrôleur de travaux pour un besoin occasionnel

M le Président rappelle la délibération créant l'emploi de contrôleur de travaux prise lors du Conseil Communautaire du 15 février 2007. Il confirme que cet emploi a été créé pour une durée de trois mois, renouvelable une fois, et qu'à l'issue de chaque période de six mois, il est obligatoire de prendre une nouvelle délibération, bien que le Conseil Communautaire se soit déjà prononcé sur le caractère nécessaire de ce recrutement. M MAURY précise que sur l'indication des services préfectoraux, cet emploi est inscrit au tableau des effectifs.

Il propose, par conséquent, pour mener à bien le projet en matière de voirie notamment, le renouvellement de la création d'un emploi de contrôleur de travaux non titulaire à temps non complet sur la base d'une durée hebdomadaire de service de 16H pour faire face à ce besoin occasionnel, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois. Il propose de maintenir le niveau de rémunération sur la base de l'indice brut : 544 (IM 463). Les délégués donnent tous pouvoirs à leur Président pour effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents utiles au recrutement de cet agent et disent que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget 2007.

2 BILAN ETUDE HABITAT VACANT

Monsieur MAURY rappelle aux membres présents l'étude sur les logements indignes vacants sur le canton. Un premier bilan a été dressé et présenté au Bureau de la Communauté en juillet. Il en ressort après examen et rencontres sur le terrain qu'il existe beaucoup moins de logements indignes (c'est-à-dire classés en catégories 7 et 8 par les services fiscaux) que ce qui apparaissait sur le papier aux vues des statistiques. Monsieur Le Président invite les élus à la vigilance quant au classement dans la mesure où un mauvais classement peut entraîner une perte de ressources non négligeable pour la commune.

Il explique également que dans ce cadre, il a été demandé à l'administration fiscale, après autorisation de déclaration de conformité effectuée auprès de la CNIL, de fournir à la Communauté de communes la liste nominative et l'adresse de tous les propriétaires de logements vacants du territoire intercommunal. Cette liste pourra être fournie sous réserve de respecter certaines règles de confidentialité notamment et de signature d'un acte d'engagement par le Président. Le Conseil donne son autorisation pour la signature dudit acte d'engagement.

3) PROGRAMME VOIRIE 2007

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire sa décision du 18/04/2007 de lancer le projet d'aménagement des voies communales et chemins ruraux du canton de MONTCUQ dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. Il explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 juin 2007 et qu'après analyse des offres, l'entreprise GLINEL a été choisie pour un montant de travaux s'élevant à 53 080 € TTC. Le Conseil Communautaire donne tous pouvoirs à M. le président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet, et notamment signer le marché à venir dans la limite des crédits inscrits pour cette opération.

4) DECISIONS MODIFICATIVES Atelier relais Vallée du Lendou

Objet	Diminution sur crédits ouverts		Augmentation sur crédits ouverts	
	article	Somme	Article	Somme
Primes d'assurances			616	40 €
Dépenses imprévues fonctionnement	022	40 €		
Virement section Investissement	023	1596 €		
Dépenses imprévues fonctionnement			022	1596 €

M. VAYSSIERES intervient pour expliquer qu'il conviendra probablement de réaliser quelques travaux en vue d'insonoriser le bâtiment. En effet, lorsque les machines fonctionnent, le volume sonore dépasse les normes autorisées. Il précise toutefois que tout avait été prévu dans le projet initial par l'architecte mais que la CAPEL, dans un souci d'économie, avait souhaité ne pas réaliser certains travaux.

5) QUESTIONS DIVERSES

→ **Cabinet médical** : M le Président rappelle aux délégués la mise en œuvre de la procédure visant à la construction de la maison médicale. Il explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 03 mai 2007 afin d'attribuer les lots. Après analyse des offres, les entreprises suivantes ont été choisies :

- Lot n°1 : Menuiserie	Perrie Construction	118 158.22 € HT
- Lot n°2 : Charpente-couverture	Sarl Catarino	20 158.30 € HT
- Lot n°3 : Menuiseries alu extérieures	M. Trivis	11 487.00 € HT
- Lot n°4 : Menuiseries bois int. Et ext.	Sarl Banzo	19 679.48 € HT
- Lot n°5 : Plâtrerie	Gavriloff	23 123.79 € HT
- Lot n°6 : Electricité	Sarl Jouclas	22 502.83 € HT
- Lot n°7 : Plomberie-sanitaires	Sarl Andres	10 782.00 € HT
- Lot n°8 : Chauffage	Ets Bouscasse	21 653.00 € HT
- Lot n°9 : Chappe carrelage faïence	Entreprise Jofre	14 251.06 € HT
- Lot n°10 : Peintures	Omnium Peinture	12 899.60 € HT
- Lot n°11 : Revêtement sol souple	Entreprise Jofre	3 425.32 € HT
- Lot n°12 : Serrurerie	La Limaille	3 512.02 € HT
- Lot n°13 : Ascenseur	Entreprise Ermhes	16 050.00 € HT
- Lot n°14 : Etanchéité	Sarl Prociba	3 621.00 € HT

→ **Emprunt tracteur débroussailleur** : Daniel MAURY rappelle à l'Assemblée délibérante sa décision de principe, lors du vote du budget, de recourir à l'emprunt pour financer l'achat du tracteur débroussailleur. Les élus présents décident de financer ce matériel au moyen d'un emprunt de 75 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées aux conditions suivantes :

- Durée : 7 ans ,
- Taux fixe : 4.56 %

Le Conseil prend l'engagement au nom de la Communauté de communes d'inscrire en priorité, chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances, et pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances. Le Conseil Communautaire, confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Président, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat du prêt à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

→ **Aménagement des espaces publics de BELMONTET** : Daniel MAURY, rappelle au Conseil qu'à plusieurs reprises au cours de précédentes réunions, la question des aménagements des espaces publics de BELMONTET avait été abordée. Le projet n'a pu avancer pour le moment en raison du refus d'un propriétaire de céder son terrain pour que l'aménagement puisse se faire. D'après les conseils des services du Conseil Général, la seule solution possible consiste en une expropriation. Pour cela, il convient que le projet avance.

Daniel MAURY rappelle que le cabinet d'architecte FRESQUET/FRAUCIEL, devenu ATELIER SOL ET CITE, avait été choisi après consultation pour procéder aux études d'aménagement des espaces publics de différentes communes. Il explique qu'entre le moment où

l'architecte a été choisi et celui où le contrat va être signé, une modification du code des marchés publics est intervenue. Il convient par conséquent que l'Assemblée délibérante l'autorise à signer le contrat avec l'architecte pour une mission allant jusqu'à l'avant projet sommaire. Le conseil donne son accord

→ Amendes de police : M. MAURY propose que la subvention « amendes de police » soit affectée à la sortie de la future école du RPI Bagat/St Daunes/St Pantaléon

→ Spectacle autour du conte : Comme l'an passé, l'ADDA du Lot sollicite la Communauté pour une action autour des contes. Un cofinancement de 651 € serait souhaité. M. MAURY précise que l'action menée l'année précédente avait été très appréciée et avait connu une bonne fréquentation. Autorisation est donnée pour la participation à l'action et à la signature d'une convention dans le cadre de cette action.

→ Site Internet : M. MAURY informe le Conseil que le site de la communauté de communes est quasiment terminé. Il explique qu'il était nécessaire de le mettre en ligne avant le mois de septembre en raison des élections à venir. Il invite les élus à faire part de leurs remarques, à compléter le site par les informations qu'ils jugent nécessaires d'apporter et à informer les habitants de l'existence dudit site. L'adresse est la suivante : www.communaute-montcuq.fr

→ Informatisation du cadastre : Mme BROCARD-CHAMPREUX indique ensuite que le Conseil Général a adressé à la Communauté l'orthophotoplan (qui est une photo numérique aérienne) qui peut être superposée à la matrice cadastrale. Elle signale que le Conseil Général devrait mettre à disposition au second semestre 2007 un extranet auquel les communes pourront se connecter moyennant un code secret afin d'avoir accès à différents services tels que les mises à jour de matrices, un forum de discussion, les informations relatives aux différents partenaires (EDF...). Une convention d'utilisation de l'orthophotoplan doit être signée avec le Conseil Général. Les élus donnent leur accord.

→ ADSL : M. BOUTARD Didier fait le point sur l'avancement du projet ADSL et notamment informe l'assemblée des différents problèmes qui retardent quelque peu l'installation complète du système. Un tirage au sort est réalisé afin de déterminer le lieu d'inauguration des installations. La commune du Boulevé est tirée au sort. En cas de refus, SAINT CYPRIEN serait chargé d'organiser l'inauguration.

→ Courrier de l'A. P. E. du Collège : M. MAURY fait ensuite part d'un courrier de M. MOLES Xavier, Président de l'Association des parents d'élèves (APE) du Collège demandant à la Communauté une subvention pour aider à mener différents projets. Après débats, il est décidé d'examiner la demande au moment du vote du budget au regard des projets qui seront menés.

→ Développement du biocarburant : M. Le Président informe les Conseillers que lors de la dernière réunion de Bureau, il a été proposé de désigner 3 représentants de la Communauté pour participer à la réflexion sur le développement du biocarburant et plus particulièrement son utilisation sur les véhicules communautaires. Ces personnes seraient : M. VAYSSIERES, M. BESSIERES, M. FOURNIE. Les élus donnent leur accord.

→ Voirie : M. BESSIERES et M. DELMOULY font le point sur les travaux de voirie en cours. Ils indiquent que les ponts bascules sont à nouveau en fonctionnement.